

# La pauvreté est d'abord féminine

**Vie féminine publie un livre intitulé "Au féminin précaire" qui, comme son titre l'indique, explore la précarité au féminin, "ce statut flottant dans lequel le moindre élément qui dérape peut gripper tout le mécanisme".**

> Anne-Marie Dieu

La précarité est donc "cet état où l'on oscille juste à la limite d'être 'un peu mieux un jour, peut-être' et 'tout près du bord', cette limite avec la pauvreté dans laquelle on peut tomber comme un rien"<sup>(1)</sup>.

A l'heure actuelle, en Belgique, deux mariages sur trois se terminent par un divorce, les unions libres et les naissances hors mariages sont en croissance constante, le lien "conjugal" est de plus en plus volatile. Les familles monoparentales qui découlent des séparations sont encore aujourd'hui pour 85% des familles dont le chef de ménage est une femme<sup>(2)</sup>.

## La persistance des rôles traditionnels

Or, à travers l'ensemble des expériences vécues par les femmes rencontrées par Vie féminine, il apparaît que la société n'a pas encore pris la mesure de ces réalités. En effet, les femmes continuent à être majoritairement éduquées dans l'optique de devenir épouses et mères. Leurs choix de formation et de métier sont toujours marqués par cette conception. Ce sont également les femmes qui optent massivement pour le travail à temps partiel (elles forment 95% des travailleurs à temps partiel) ou qui se retirent du marché du travail lorsque les enfants paraissent.

En concordance avec cette réalité, le salaire des femmes est toujours considéré comme un salaire de seconde zone sur le marché du travail. Les métiers et fonctions qu'elles exercent majoritairement (comme infirmière, aide-soignante, puéricultrice, enseignante...) sont moins bien rémunérés que les métiers et fonctions exercés essentiellement par des hommes. Dès lors, quand un couple décide qu'un des deux restera au foyer pour s'occuper des enfants, tradition,

stéréotypes sexués et différence de salaires entre l'homme et la femme sont autant de raisons qui poussent les mères à abandonner leur travail ou à réduire

fortement leurs prestations.

## La rupture, révélateur de la précarité féminine

Au moment de la rupture, c'est donc la femme qui va se retrouver avec un handicap pour assurer sa survie financière et celle de ses enfants. Au moment de la pension, le cumul des temps partiels et des périodes de retrait du marché du travail va avoir pour effet de lui permettre de ne toucher qu'une pension minimale... La pauvreté des personnes âgées est d'abord une affaire de femmes!

Contrairement à ce que certains discours sur les "nouveaux pères" pourraient laisser penser, les cas où le père est demandeur d'une garde partagée ou d'une garde principale en cas de séparation restent rares dans les histoires de vie. Comme le constate l'étude, les solutions de garde sont le prolongement de la répartition sexuée des rôles qui s'est opérée lors de la vie en couple. Parmi les pères qui demandent une garde alternée, certains le font dans l'optique de ne pas à avoir à payer de pension alimentaire plutôt que dans un réel souci de coresponsabilité.

La nouvelle loi sur la garde alternée pourrait faire évoluer ces situations et contribuer à une plus grande égalité des droits et des devoirs des pères et des

mères séparés. Néanmoins, cette forme de garde n'est pas toujours possible et les mères alors restent seules à assumer le rôle de chef de ménage tout en se battant pour obtenir et conserver un emploi convenable en termes de revenus et de conditions de travail.

Or, sur ce plan, on est loin du compte, particulièrement pour les femmes faiblement diplômées ou/et qui ont peu ou pas travaillé auparavant. La plupart se retrouvent dans des emplois à temps partiel, avec des statuts précaires et une flexibilité peu adaptée aux besoins de conciliation avec les temps des enfants (travail tôt le matin et tard le soir, travail le week-end, etc.).

De surcroît, le nombre de pensions alimentaires non payées restent élevé et seules les femmes qui ont un revenu extrêmement bas peuvent faire appel au SECAL<sup>(3)</sup>. Les femmes qui travaillent pour un petit salaire passent donc à côté des avances du SECAL comme de toute une série d'avantages octroyés aux femmes émergeant au CPAS sans pour autant bénéficier d'un revenu suffisant pour vivre

décemment.

## Une lutte au quotidien

Les récits récoltés dans le livre *Au féminin précaire* témoignent des difficultés des femmes à nouer, quotidiennement, les deux bouts. Elles racontent le grand écart qu'elles sont obligées de faire entre travail, déplacements (souvent, elles ne disposent pas d'une voiture), formation, démarches administratives,

tâches ménagères et prise en charge de leurs enfants. Elles disent combien elle "s'oublie" afin de donner le maximum à leurs mômes, en faisant souvent des calculs à court terme qui s'avèrent très lourds sur le long terme (comme, notamment, le choix de ne pas se soigner, de ne pas aller à un dépôtage de peur de devoir faire des dépenses ou d'être séparée de ses enfants).

Ces témoignages montrent aussi leur volonté de s'en sortir, les efforts qu'elles produisent et les luttes qu'elles mènent, notamment face à des administrations qui ne sont pas toujours très compréhensives. La logique "d'activation" des chômeuses de l'ONEM est ainsi mise en question (privilégier, notamment, la mise à l'emploi rapide dans des emplois non rémunérateurs et à temps partiel plutôt que des parcours de formation qualifiants).

Le mot "respect" traverse le livre comme un fil rouge: les femmes rencontrées ne se sentent pas reconnues et respectées dans la société d'aujourd'hui. Elles ont l'impression d'être considérées comme des assistées et non comme des individus autonomes ayant besoin de soutien et d'appui pour dépasser des difficultés de vie. ■

(1) *Au féminin précaire. Comment les femmes vivent-elles la précarité aujourd'hui?*, rédigé par Valérie Lootvoet à partir d'une recherche encadrée par Bernard Franca, sociologue UCL, Edition Vie Féminine, novembre 2006. Pour l'obtenir: rue de la Poste, 111 à 1030 Bruxelles. Tél.: 02/227 13 00 ou [secretariat-national@viefeminine.be](mailto:secretariat-national@viefeminine.be) Pour aboutir à cet ouvrage, les animatrices de Vie

Féminine ont travaillé, selon la méthode de l'intervention sociologique, avec douze groupes, rassemblant 127 femmes d'origine, de cultures, de formation et de professions diverses, résidant à Bruxelles et en Wallonie. La majorité de ces femmes se retrouvaient à la tête d'une famille monoparentale.

(2) *Les femmes monoparentales en Belgique*, Hedwige Peemans-Poullet, Marie-Thérèse Casman et Marjorie Nibona, Editions de l'Université des Femmes.

(3) SECAL: service qui dépend du Service public fédéral des finances. Il fait des avances sur les pensions alimentaires non payées et organise, ensuite, le recouvrement auprès du débiteur.

## Les pistes pour le changement

**P**our que demain, être femme ne prédispose plus à la précarité, des changements doivent intervenir à différents niveaux.

- Pour lutter contre la ségrégation professionnelle, les jeunes femmes doivent obtenir des diplômes dans l'ensemble des filières existantes (y compris techniques et scientifiques).
- Pour éviter la déconnection du marché du travail et ses conséquences, les mères doivent pouvoir maintenir une activité professionnelle. Ceci suppose un meilleur partage des tâches d'éducation et ménagères au sein des couples avec enfants mais aussi une organisation du travail adaptée à la vie familiale et un accueil collectif et suffisant pour les enfants de moins de 3 ans.
- D'autre part, il conviendrait de relever les salaires dans les fonctions et métiers majoritairement féminins.

Ces changements dépendent à la fois des individus, du système scolaire, des médias, des pouvoirs publics et du monde économique. La responsabilité de l'Etat reste importante dans la création des conditions du changement.

> A.-M. D